

Demande de réduction restaurant scolaire

Année scolaire 20 - 20

Formulaire à l'attention des parents ou représentant-e légal-e (à renouveler chaque année).

Cette demande s'adresse aux familles avec un ou plusieurs enfants scolarisés dans une école primaire publique meyrinoise.

Conditions :

- **revenu net du ménage (selon avis de taxation) inférieur à CHF 55'000.-**
- **dès trois enfants qui fréquentent un restaurant scolaire à Meyrin**
- **ne pas bénéficier des prestations complémentaires familiales (PCFam) ou de l'Hospice général (voir ci-dessous).**

La demande permet de bénéficier d'une réduction du prix du repas à CHF 5.50 au lieu de CHF 7.-.

La demande sera étudiée sur la base des documents suivants :

- Dernier avis de taxation Impôts Cantonaux et Communaux (ICC), joindre toutes les pages recto/verso **ou** attestation de l'impôt à la source. Pour les couples non mariés, merci de joindre les deux avis de taxation).

Les demandes sont évaluées uniquement si le dossier est complet.

Situation particulière

CHANGEMENT DE SITUATION

Si votre avis de taxation ne reflète pas la réalité de l'année en cours, ou si vous avez été taxé d'office, nous vous prions de vous adresser directement à notre permanence sociale qui vous accueille, sans rendez-vous, le mercredi de 9h00 à 12h00 à la mairie de Meyrin.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES FAMILIALES (PCFam)

Les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires familiales cantonales durant l'année scolaire en cours, **n'ont pas droit à une réduction** pour le restaurant scolaire. Ces dernières peuvent obtenir le remboursement des factures, en les adressant directement au Service des prestations complémentaires (SPC) après paiement de celles-ci.

HOSPICE GÉNÉRAL

Les personnes au bénéfice de l'aide sociale doivent faire la demande de réduction pour les restaurants scolaires directement à l'Hospice général. Documents à joindre à la demande :

- Attestation d'aide financière émise par l'Hospice général
- Formulaire de demande de réduction pour les restaurants scolaires dûment complété et signé

- Par la présente, je consens qu'un échange d'informations relatif à ma situation financière familiale soit réalisé entre la ville de Meyrin et l'Hospice général.

| Coordonnées des parents ou représentant-e-s légaux-ales | | | |
|---|--|----------------|--|
| NOM | | Date naissance | |
| Prénom | | Etat civil | |
| Adresse | | | |
| E-mail | | | |
| Téléphone | | Permis | |

| | | | |
|-----------|--|----------------|--|
| NOM | | Date naissance | |
| Prénom | | Etat civil | |
| Adresse | | | |
| E-mail | | | |
| Téléphone | | Permis | |

| Enfant-s inscrit-s au restaurant scolaire | | | |
|---|-----|-------|-------------------|
| Prénom | NOM | École | Date de naissance |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

| Remarques importantes |
|--|
| <p>Pour nous envoyer votre demande ainsi que les justificatifs, merci de privilégier l'envoi par e-mail à l'adresse suivante : restaurantscolaire@meyrin.ch. Toutefois, vous pouvez envoyer ou déposer votre demande à la réception de la mairie de Meyrin (Rue des Boudines 2, CP 367, 1217 Meyrin 1), à l'attention du service solidarités & cohésion sociale - pôle Enfance & Jeunesse.</p> <p>Les factures en cours sont à payer intégralement, et ceci jusqu'à l'application du rabais obtenu, aucune réduction n'est octroyée rétroactivement.</p> <p>Le service Solidarités & Cohésion sociale se réserve le droit de vérifier les données communiquées.</p> <p>Ce document est valable sans signature.</p> <p><input type="checkbox"/> La personne qui remplit le formulaire certifie que toutes les données indiquées sont exactes.</p> <p>Meyrin, le _____</p> |

| Espace réservé à l'administration |
|--|
| Rabais <input type="checkbox"/> accordé <input type="checkbox"/> refusé Accordé dès le mois de : _____ Date et visa : _____ |